



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un  
Le 22 Décembre 2021 à 18 heures  
Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté  
sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 16 Décembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37  
NOMBRE DE PRESENTS : 26  
NOMBRE DE VOTANTS : 33

**Objet : Validation du Plan d'Actions 2022 de la destination Blaye Bourg Terres  
d'Estuaire**

**Présents : 26**

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BERARD Francis (Prignac-et-Marcamps), BLANC  
Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de  
Virvée), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL  
Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais),  
GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier),  
HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg),  
LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée),  
MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON  
Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de  
Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce),  
TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 7**

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) à AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac),  
BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) à TABONE Alain (Cubzac les Ponts), CAILLAUD  
Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), COUPAUD  
Catherine (Pugnac) à FUSEAU Michael, JEANNET Serge (Gauriaguet) à Valérie GUINAUDIE,  
MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia (Peujard), PEROU Laurence (Saint André de  
Cubzac) à POUX Vincent (Saint André de Cubzac).

**Absents excusés : 1**

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts).

**Absents : 3**

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), TARIS Roger (Tauriac).

Secrétaires de séance : DAHRAN Laurence

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la reconnaissance obtenue par la destination Blaye Bourg Terres d'estuaire (BBTE) suite à l'appel à projet régional Nouvelle Organisation Touristique des Territoires

Vu la délibération n°2017-191 en date du 20 décembre 2017 actant la signature d'une convention de partenariat, **avec les trois autres Communautés de Communes de l'arrondissement de Blaye et l'Office de Tourisme de Blaye**, portant sur la réalisation d'actions communes dans le cadre de la destination « Blaye Bourg Terres d'Estuaire »,

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la convention signée entre les Communautés de Communes fixe les orientations communes du développement touristique jusqu'à fin 2022 :

- **Axe 1 : Une organisation des filières pour un développement économique renforcé**
  - **L'itinérance comme vecteur de découverte "interfilières" du territoire :**
  - La Route du Vin de Bordeaux en Blaye-Bourg,
  - Développer la mise en tourisme des sites de patrimoine historique,
  - Soutenir le développement du tourisme fluvial, qu'il soit de croisière ou de promenade, les loisirs de pleine nature : des îles de l'Estuaire aux forêts de la Double, en passant par les marais,
  - Une offre nature et loisirs à mailler et mettre en marché.
- **Axe 2 : Une structuration du territoire à accélérer :**
  - Coordonner les moyens pour un tryptique de service accueil- information- promotion plus conforme aux pratiques des visiteurs,
  - Faire converger les outils numériques pour une promotion et une commercialisation plus efficace.

Cette convention prévoit que le reste à charge des actions après déduction des subventions, est réparti entre les quatre CdC. Elle **prévoit enfin que le plan d'action « BBTE », ainsi que son plan de financement prévisionnel, soient validés par délibération des CdC chaque année.**





Les 70 575€ de « reste à financer BBTE » sont ventilés, conformément aux termes de la convention liant l'EPIC de Blaye aux Communautés de communes, à savoir une clé de répartition constituée des critères de population DGF (33%), du potentiel fiscal (33%) et de la fréquentation touristique (évaluée sur les comptages de fréquentation dans les offices de tourisme - 34%) :

Contribution CCB	17 850.25€
Contribution GCCC	20 504.05€
Contribution CCE	24 034.46€
Contribution LNG	8 186.23€
<b>Total</b>	<b>70 575€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- D'approuver le plan d'actions 2022 BBTE, son plan de financement ainsi que la contribution annuelle prévisionnelle de Grand Cubzaguais Communauté de communes,
- De charger Madame la Présidente de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,  
Le 23 Décembre 2021.

La Présidente  
Valérie GUINAUDIE.